

Accueil>Formations, réseaux judiciaires et agences>Formation des professionnels de la justice>**Systèmes nationaux de formation** Systèmes nationaux de formation

Trouvez des informations sur l'organisation de la formation des praticiens du droit au niveau national. Les modalités de formation dans les pays de l'UE garantissent la qualité et l'ampleur de la formation.

Formation initiale des juges et des procureurs dans l'Union européenne

Formation initiale des avocats dans l'Union européenne

La présente section présente le programme de formation initiale destiné aux avocats dans les États membres de l'UE: conditions d'admission, objectifs et contenu, durée et organisation, évaluation finale.

Structures de formation judiciaire

Les structures nationales de formation sont les principaux fournisseurs de la formation judiciaire européenne à l'intention des magistrats. Des écoles proposant de la formation initiale et continue existent dans 17 États membres. Dans d'autres États membres, la formation est organisée par le ministère de la justice, le Conseil de la magistrature ou les services des tribunaux.

Systèmes de formation du personnel judiciaire

Dans la majorité des Etats membres la formation du personnel des tribunaux est organisée par les Ministères nationaux de Justice et par les Cours de Justice. Dans d'autres Etats membres, cette tâche est accomplie par les Académies judiciaires ou d'autres structures judiciaires telles que les Conseils et le Bureau du Procureur.

Systèmes de formation des avocats

Les barreaux, les cabinets privés ou cabinets juridiques, les prestataires de formation et les universités sont les principaux organisateurs de la formation des avocats pendant la période d'accès à la profession dans les États membres de l'UE. Dans certains États membres, cette mission est confiée aux cours d'appel ou au ministère de la justice. Le contrôle des activités de formation continue, lorsqu'il est prévu, est assuré par les barreaux.

IFF